



# Services de Cloud Computing Développements réglementaires dans l'UE

21 Mai 2024

Rihab Rabbaj | Cullen International

# Concepts de base

## Niveaux (catégories)

- **Infrastructure-as-a-Service (IaaS):** capacité de calcul, stockage, mise en réseau (par exemple, AWS Simple Storage Service – S3)
- **Platform-as-a-Service (PaaS):** des blocs de construction pour le développement et le déploiement d'applications (par exemple, Google Cloud Run)
- **Software-as-a-Service (SaaS):** applications (par exemple, Office 365, iCloud, e-mail)



Diminution  
du contrôle  
de  
l'utilisateur

# Aspects fondamentaux

Accès au marché

Responsabilité de l'intermédiaire

Données protection

Libre circulation des données

Accès aux données stockées dans le cloud par les autorités publiques

Passage d'un fournisseur de services cloud à un autre

Cybersécurité

Pouvoir de marché

Protection du consommateur

# Défis



dépendance vis-à-vis des infrastructures stratégiques de pays tiers qui peuvent être « vulnérables aux menaces externes sur les données »



fournisseurs de services cloud (CSP) limités basés dans l'UE avec une petite part du marché de l'UE



faible absorption des nuages avec des « divergences importantes » entre les États membres de l'UE



Fourniture de services cloud hautement concentrés dominé par quelques acteurs majeurs



Barrières de commutation (technique, organisationnelle et financière) en raison, par exemple, de la dépendance vis-à-vis d'un fournisseur et d'une faible interopérabilité

# Réglementation applicable dans l'UE

Instrument juridique	Statut	Champ / UE
Loi sur les marchés numériques (DMA)	En force	Harmonisation des marchés numériques contestables et équitables où des contrôleurs d'accès sont présents, dans l'intérêt des entreprises utilisatrices et des utilisateurs finaux
Directive révisée sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS2) abrogeant et remplaçant la directive NIS	En force	Remédiation aux limites de la directive NIS actuelle et à réponse à un paysage de cybersécurité avancé. La NIS2 met à jour la liste des secteurs et activités soumis aux obligations de cybersécurité de la NIS2, prévoit des voies de recours et des sanctions et établit des mécanismes pour une coopération efficace.
Loi sur les services numériques (DSA)	En force	Harmonisation des services intermédiaires en ce qui concerne le contenu fourni par leurs utilisateurs.
Projet de loi sur les données	<b>Adopté</b>	Établit des règles harmonisées sur l'accès équitable aux données et leur utilisation en imposant aux fabricants de produits et de services connexes des obligations en matière de partage de données (B2B), ainsi que des obligations en matière de partage de données entre entreprises et services publics dans des circonstances exceptionnelles.
Règlement sur les preuves électroniques	En force	Vise à faciliter l'accès des polices et des autorités judiciaires nationales aux preuves électroniques stockées dans le nuage dans d'autres pays.
Règlement sur la libre circulation des données (non personnelles) (FFDR)	En force	Vise à garantir la libre circulation des données à caractère non personnel au sein de l'UE en interdisant les exigences de localisation des données
Règlement général sur la protection des données (GDPR)	En force	Cadre unique de protection des données directement applicable qui s'applique à la fois aux entreprises établies dans l'UE et aux entreprises non établies dans l'UE mais qui offrent leurs services dans l'UE ou qui surveillent le comportement des personnes dans l'UE
Directive sur l'e-Commerce	En force	Harmonise les limitations de responsabilité des opérateurs chargés de la transmission, de la mise en cache et de l'hébergement de contenus illicites de tiers, les informations qui doivent figurer sur les sites web et dans les communications commerciales et les étapes nécessaires à la conclusion de contrats en ligne.
Droit de la consommation	En force	La directive Omnibus modifie les règles régissant les relations B2C dans tous les secteurs (e.g: les contrats de contenu/service numérique en échange de données privées).



Thank you!

[rihab.rabbaj@cullen-international.com](mailto:rihab.rabbaj@cullen-international.com)